

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 726

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

726

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 726 12 avril 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs
Vingt-et-unième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Hélène Besençon
Jeanlouis Cornuz
Edmond Kaiser
Géo Meylan
Gil Stauffer

La tentation populiste

Il faut revenir sur la décision du comité central du Parti socialiste suisse de soutenir l'initiative de l'Action nationale «contre le bradage du sol national» en vue de la votation du 20 mai. A une majorité de hasard peut-être, mais qui exprime un courant véritable (il ne s'en est fallu que d'une voix pour que le Parti socialiste genevois donne la consigne inverse).

On a dit ici (DP 725) pourquoi l'initiative propose une mauvaise solution à un vrai problème. La spéculation foncière, le développement anarchique de la construction et le massacre du paysage qui en découle sont d'abord le fait des Suisses, non des étrangers non établis auxquels l'Action nationale veut interdire toute acquisition. Remettant en cause le moteur de l'économie des cantons touristiques, l'initiative se garde pourtant de toucher aux acquisitions d'immeubles à caractère commercial ou industriel, dont les cantons urbains tirent bénéfice. Elle impose une solution unique pour tout le pays, gérée de façon centralisée par Berne. A l'opposé, la nouvelle loi fédérale sur l'acquisition d'immeuble par des personnes à l'étranger donne aux cantons les moyens de mener leur propre politique à l'intérieur d'un cadre fixé.

L'absence de phénomène de rejet parce que l'initiative émane de l'Action nationale n'est pas significative d'un approfondissement du débat politique qui ne s'arrêterait plus à l'étiquette pour juger la bouteille. Elle exprime plutôt l'accoutumance à une certaine manière de poser les problèmes qui ne s'embarrasse pas de la complexité. Parmi ceux qui soutiennent l'initiative, combien ont réellement pesé les avantages et les inconvénients entre celle-ci et la nouvelle loi fédérale qui constitue un contre-projet matériel?

La maîtrise du sol, le développement régional, le logement sont depuis des décennies au centre de l'action des socialistes. Sans grand succès: la dernière initiative pour un nouveau droit foncier du PSS a échoué faute de signatures. Devant la difficulté, il est tentant pour un parti en proie à l'échec électoral et à la misère idéologique de se raccrocher à un succès facile sous le manteau de l'«anticapitalisme». Comme si, derrière le capitaliste étranger, ce n'est pas l'étranger que l'Action nationale poursuit; comme si, après ce petit pas, il y avait un chemin possible pour faire avancer les idées de la gauche (au travers de l'initiative Ville-campagne, par exemple).

La société post-industrielle voit l'érosion de la base populaire traditionnelle de la gauche en même

SUITE ET FIN AU VERSO

DISTRIBUTION POSTALE

Domaine Public n'est pas un hebdo du lundi!

Non, «Domaine Public» n'est pas un hebdomadaire du lundi! Contrairement à ce que peuvent en penser certains de nos abonnés, dont nous apprenons qu'ils reçoivent DP après le week-end...

Mettons les points sur les «i»: les abonnés de «Domaine Public» sont en droit de recevoir leur hebdomadaire préféré le vendredi ou le samedi au plus tard. De notre côté, nous tenons des délais de fabrication et d'expédition qui permettent aux PTT d'assurer une distribution régulière de DP en fin de semaine: c'est le jeudi matin (sans aucune exception depuis plus de dix ans) que le journal est livré à l'office postal de la gare de Lausanne.

C'est peu dire que nous tenons à ce que les opérations postales se déroulent régulièrement. Vous nous rendriez service en nous signalant tous manquements ou retards: une fois de plus, nous comptons beaucoup sur vous.